



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 19/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

L'an 2024, le 19 Juin à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CERCEAU Christelle, Vice-Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 07/06/2024.

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 21/06/2024

Et

Publication ou notification du :

21/06/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAHEN Yves à Mme CERCEAU Christelle

Excusé(s) : M. VALENTE Vitor

A été nommé(e) secrétaire : Mme JUSSEAU Françoise

CC2024_10 – Modification des tarifs de Portage de Repas

Il est rappelé que dans le cadre du marché DEPREYTÈRE, chaque année, une révision des prix est opérée.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'appliquer une augmentation de 3%, et de fixer les prix comme suit :

	Tarif 2024	Propositions
5 composantes	6,30 €	6,48 €
7 composantes	7,20 €	7,41 €

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré **modifie** les tarifs de portage de repas, à compter du **1er septembre 2024**, comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 20/06/2024

Le Secrétaire de Séance,
Françoise JUSSEAU



Le Maire-Président,
Vitor VALENTE